

# LE LIEN



## Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'ensemble du conseil municipal, les Maires adjoints, les conseillers municipaux, se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2015, à vous, à vos familles, à vos proches.

Comme prévu, les travaux de l'espace intergénérationnel ont commencé. La livraison est attendue pour le quatrième trimestre de cette année. Ce nouvel équipement va reconfigurer entièrement l'environnement de la salle des fêtes, et devenir à terme un lieu très fréquenté.

La définition des espaces intérieurs, et en particulier de la médiathèque va être effectuée dans les semaines qui viennent.

Au niveau du financement de l'équipement, le plan projeté se déroule bien, et c'est plus de la moitié de l'espace qui fera l'objet de subventions (le conseil général, la région, la direction régionale des affaires culturelles, la caisse des allocations familiales).

Concernant la salle des fêtes, la Municipalité a programmé sa rénovation dès cette année, en s'inscrivant au plan de relance de 30 M€ du conseil général. Bien entendu, si nous n'étions pas retenus à un niveau suffisant, nous serions amenés à reporter cette opération.

Enfin, le foyer de l'union sportive de Lassy va être disponible au mois de mars. Il s'agit d'une structure modulaire qui va être mise en place derrière les vestiaires existants dans l'enceinte sportive.

Par ailleurs, compte tenu des dégradations récurrentes des installations sportives, la Municipalité a été contrainte de décider l'installation d'un système de vidéo protection, dont le coût est nettement inférieur à ceux générés chaque année par les incivilités.

Tous ces investissements étaient bien entendu programmés et financés. Néanmoins, compte tenu de la réduction sévère de la dotation globale de fonctionnement (plus de 30% d'ici à 2017), la Municipalité va être obligée d'envisager dès cette année un plan de restriction de ses engagements.

Outre le gel ou la réduction de certaines subventions, la variable la plus efficace est la restriction du niveau des investissements. En conséquence, dès l'année prochaine, une réduction drastique devra être envisagée. Soit en annulant certains projets, soit en les reportant, soit en les reconfigurant. Quoiqu'il en soit, il ne sera pas possible de suivre le plan d'investissement initialement prévu. Surtout, qu'il n'est pas envisagé une augmentation des taux d'imposition.

Pour les opérations d'urbanisme, la 3ème phase du plan d'aménagement d'ensemble va être mise en route. Elle concerne le lotissement des Chettes, en face de l'église, qui va être prolongé jusqu'à la route de Goven. La 4ème phase sera ensuite initiée, sans doute vers le mois de septembre prochain.

Enfin, la politique jeunesse a été mise en place depuis le mois de juin 2014. Environ, une quinzaine de jeunes de la Commune fréquentent régulièrement l'espace jeune provisoire derrière la Mairie. Camille, l'animateur est contactable tous les jours à la Mairie.

Bonne année 2015 à toutes et tous.

Le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	membres de la commission communication
Tirage	700 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT

imprimé sur papier recyclé

VIE MUNICIPALE p. 3-10



VIE SCOLAIRE p. 11



VIE ENFANCE JEUNESSE p. 14-15



VIE ASSOCIATIVE p. 17



Associations

VIE CULTURELLE p.18



VIE INTERCOMMUNALE



## Dossier

Un pôle Intergénérationnel  
à Lassy !

p.12 à 13



Meilleurs Voeux

Cette année,

partageons des idées fortes et des projets solides !

### Horaires de la mairie

Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi		15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

### Parution du prochain bulletin Le Lien N°127

Parution du prochain bulletin de **Avril/Mai/Juin 2015** semaine du **27 Avril 2015**.

Les articles pour **Le Lien n° 127** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [adjoint3.lassy@orange.fr](mailto:adjoint3.lassy@orange.fr) pour le **10 Mars 2015**. **Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.**

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

# LA VIE MUNICIPALE

## Les vœux de la municipalité aux Lasséennes et Lasséens le 17 janvier 2015.

Messieurs les conseillers généraux,  
Messieurs les Maires,  
Monsieur le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté,  
Mesdames messieurs les maires adjoints et conseillers municipaux,  
Messieurs les représentants de la Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers,  
Mesdames, messieurs les présidents des associations,  
Mesdames, Messieurs,  
Cher amis,



Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation et à celle du conseil municipal. C'est un grand plaisir de vous retrouver dans cette salle des fêtes de Lassy. Cette traditionnelle manifestation de vie communale, constitue une véritable rencontre républicaine.

Je souhaite d'abord vous adresser; adresser à l'ensemble des Lasséennes et des Lasséens mes vœux pour cette nouvelle année. Mes vœux les plus chaleureux pour vous, vos proches, des vœux de santé, de prospérité, de bonheur... Mais cette année, cette rencontre se situe dans un contexte particulier, puisque, la France est mise à l'épreuve. Et comme la déclaré le 1 Ministre, la France est en guerre, en guerre contre le terrorisme. Une guerre nouvelle, étrange, obscure. Une guerre sans déclaration, sans armée en mouvement, sans champ de bataille, sans offensive de masse. Une guerre avec des victimes prises, presque au hasard, dans des conditions dramatiques. Une sorte de guerre au rabais, une guerre d'otages et de guets-apens. Mais, mais une guerre qui s'étend.

Alors, oui, la France; la France, devant l'adversité a su montrer cet élan d'union nationale. Alors oui, la France; qui souvent doute d'elle-même, toujours prompte à l'autocritique; a montré, a vu, qu'aux yeux du monde, nous sommes un grand pays, qui compte, qui a son génie et son enthousiasme. Mais maintenant, l'heure n'est plus à l'angélisme, aux tergiversations, aux compromis, voire aux compromissions.

Il y a maintenant 25 ans, en 1989, la rentrée scolaire était perturbée par un événement inattendu. 3 jeunes filles, soutenues par leurs parents et un collectif, refusaient de retirer leur voile à l'école, et de participer aux cours de biologie et de gymnastique. De nouveau alors, la France s'est interrogée sur la laïcité, ramenant la loi de 1905 au centre du débat public. Mais hélas, les responsables politiques, se sont mis à céder aux pressions de toutes sortes :

- des repas confessionnels à la cantine,
- des créneaux d'heures dans les piscines.

Trop longtemps les responsables politiques se sont défaussés sur les juges, comme le montre l'interminable feuilleton de la crèche « Baby-Loup », désormais entre les mains de la justice européenne. Nous-mêmes, ou les associations, les médias, nous nous sommes montrés complaisants ou lâches, et nous avons laissé seuls, quelques-uns, qui osaient s'exprimer. Ils l'ont payé de leurs vies. Alors oui, il faut en finir avec vingt-cinq ans de démissions. Et renouer avec la tradition républicaine.

Face aux actions engagées par diverses mouvances religieuses et politico-religieuses pour attenter à la laïcité républicaine, la réponse politique doit être forte. Et récuser autant, ceux qui exploitent la défiance générale pour accentuer la fracture sociale et identitaire; que ceux qui rejettent toute analyse critique du multiculturalisme dans le camp des « réactionnaires » ou des « intolérants ». La laïcité doit vivre, sans blesser, mais sans faillir, dans la clarté et dans la fermeté. Ainsi de la laïcité; il est grand temps de s'en ressaisir. Comme le disait Aristide Briand, rapporteur de la loi de 1905, « La loi sur la laïcité accorde à tous, ce que les consciences peuvent raisonnablement exiger, la justice et la liberté ».

Depuis 1946, la laïcité a une dimension constitutionnelle dans le préambule « La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine ou de religion. Elle respecte toutes les croyances »

La laïcité ne signifie pas la négation du fait religieux. L'homme ne serait pas l'homme s'il ne s'interrogeait pas sur l'origine du monde et la fin des choses; le don de la vie et l'énigme de la mort; le lien mystérieux de la matière et de l'esprit; la conscience que chacun a de lui-même et comment en rendre compte. Les hommes se posent tous les mêmes questions, mais ils diffèrent sur les voix de la connaissance. Faut-il préférer la raison logique, la méditation intérieure, la révélation d'en haut. Cette recherche n'est pas seulement individuelle. Les prophètes, les messies, les apôtres, ont laissés aux différents peuples de la terre des règles de vie, des articles de foi, une morale, parfois très sévère, issue des livres sacrés. Le culte peut prendre des formes visibles, démonstratives, exaltées même, terrorisante parfois, hélas. Chacun, dans sa courte existence s'efforce de trouver son chemin. Celui qui croit au ciel, voudrait tourner toutes les âmes vers son Dieu. Celui qui n'y croit pas, voudrait libérer les hommes de leurs croyances, et s'il le faut, malgré eux. L'un, dans sa ferveur, souhaite renforcer la religion par la puissance publique, pour soumettre les hommes

à la loi divine. L'autre, dans sa sagesse, demande que l'on distingue le pouvoir politique, du pouvoir religieux. Le compromis de 1905 nous vient en héritage. La laïcité n'est pas une croyance de plus, ni une religion de l'incroyance. Elle signifie la neutralité des pouvoirs publics en matière de religion. C'est elle qui permet à toutes les croyances de coexister en paix, dans un même pays. Elle garantit à chacun, la liberté de croire, et celle de ne pas croire. La liberté de pratiquer, et celle de ne pas pratiquer. Elle donne à tous, la faculté la plus rare dans le monde, et la plus précieuse pour l'esprit; la liberté de douter.

Aujourd'hui, comme hier, la laïcité est notre bien commun. Alors, dans 2 mois, nous aurons des élections départementales. Il y a dans cette salle plusieurs candidats, de sensibilités différentes, je les salue tous amicalement. Et je leur demande que quand ils iront à la rencontre des citoyens au cours de la campagne, de porter ce message de la laïcité, ses exigences, et son importance. Et vous mes chers amis, ne vous laissez pas aveugler par ceux qui se saisissent de la laïcité pour rejeter, exclure, stigmatiser. Voilà, au-delà de l'émotion, j'ai pensé qu'il était bon, qu'ensemble, nous nous interrogeons sur ce qu'il s'est passé.

Alors bien sûr, et c'est tant mieux, la vie continue.

Dans les communes, nous sommes en préparation budgétaire, et la décision de l'État de baisser lourdement les dotations va peser considérablement. Rappelons quand même que les dotations sont la traduction des compensations des charges transférées par l'État au cours de l'histoire, vers les collectivités locales. Chacun comprend que face à la dette publique, et avec une économie atone, l'effort doit être partagé. Mais, encore faudrait-il cesser d'ajouter des charges, des contraintes, des règles. La réforme des rythmes scolaires, dont je persiste à dire qu'elle devrait être assumée par l'éducation nationale, avec son personnel et avec ses moyens.

- Le transfert de l'instruction du droit du sol, que les communes devront désormais assumer.
- La mise en conformité des PLUs avec la loi Grenelle.
- Les plans communaux de sauvegardes. Les diagnostics sur l'accessibilité et la mise en conformité.
- L'analyse de l'air dans les locaux publics, même si devant la stupidité de cette mesure, son application a été reportée.

Chacune de ses mesures part d'un bon sentiment, trouve individuellement sa justification. Mais leurs applications en sont parfois ridicules. Et prise dans leur ensemble, deviennent une charge qui inévitablement un jour, deviendra insupportable.



Depuis maintenant une année, Lassy a intégré la nouvelle intercommunalité, « Vallons de Haute Bretagne Communauté », VHBC. Mais, elle ne s'est vraiment mise en mouvement qu'au mois de juin 2014. Ne nous racontons pas d'histoires. C'est beaucoup plus difficile que prévu. Au point que des regrets commencent à apparaître. Je reste néanmoins convaincu que nous avons bien fait de créer cette intercommunalité. Néanmoins, force est de constater que nous n'avions pas bien mesuré les difficultés.

En premier lieu, nous n'avions pas perçu à quel point les usages sur les 4 communautés de communes dont sont issues les communes membres, étaient différents. Il en résulte des incompréhensions. Le problème, me semble-t-il, est d'une part la mauvaise perception de ce qu'est une communauté de communes, ou de ce qu'elle n'est pas, et d'autre part le manque de vision commune, en regard de notre taille et de nos ressources.

Une communauté de communes est avant tout un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Une communauté de communes n'est pas une entité au-dessus des communes. Ce n'est pas non plus une entité indépendante, dissociées de l'intérêt de ses communes membres. Une communauté de communes est avant tout un outil à la disposition des communes membres. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'intérêt propre de l'intercommunalité. Le seul intérêt qui peut prévaloir, c'est l'intérêt communautaire, c'est-à-dire celui du plus grand nombre de communes, représentant le plus grand nombre d'habitants.

Par ailleurs, notre communauté de communes est avec Fougère communauté la plus importante d'Ille et Vilaine. Mais avec toutefois, beaucoup moins de moyens financiers. Compte tenu de notre taille, et de nos moyens, nous devons bien faire la différence entre ce qui est « services de proximité », et qui ont vocation à être de compétence communale; et de se concentrer sur ce qui participe :

- aux « aménagements de l'espace », comme le développement des zones d'activités, l'assainissement collectif ou encore l'entretien des routes,
- aux services manifestement d'intérêt communautaire en direction des habitants, comme le conservatoire de musique, ou encore la piscine,
- aux actions mutualisées, comme les systèmes d'informations et de communications, la gestion des RH et des salaires, les marchés publics.

Enfin, la communauté de communes va également subir une importante perte de ses dotations. Il ne peut pas être imaginable de reporter ces pertes sur les communes, qui déjà auront leurs propres pertes à supporter. Alors oui, il faut se l'admettre, chacun devra garder ses pertes, et les intégrer dans ses propres résultats, avec toutes les conséquences en matière de capacité d'investissement. C'est la seule solution pour ne pas aggraver les situations.

A Lassy, par contre, c'est beaucoup moins compliqué.

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place, et malgré la complexité du dispositif, cela se passe plutôt bien.

Madame Gérard, Maire adjointe en charge des affaires scolaires et péri-scolaire a mis en place un comité de suivi, afin d'ajuster les inévitables dysfonctionnements, qui restent malgré tout très périphériques.

Concernant la politique jeunesse, pilotée par Madame Le Duc, Maire adjointe en charge de la Jeunesse, elle a été mise en place au mois de juin dernier. Un « espace jeune » provisoire a été ouvert derrière la Mairie. Le succès a été immédiat, puisque presque une quinzaine de jeunes fréquentent régulièrement la structure.

Madame Gaudiche, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales, a fait aboutir le projet d'ouvrir la restauration municipale à nos anciens. Ainsi, une fois par semaine, l'occasion leur est donnée de se retrouver à quelques-uns pour partager ce moment de convivialité.

Les travaux de l'espace intergénérationnel ont commencé ces dernières semaines, suivis par Monsieur Le Merlus, Maire adjoint en charge des bâtiments municipaux. Le chantier devrait durer presque toute l'année, et à l'issue, modifiera complètement l'environnement autour de la salle des fêtes.

La salle des fêtes devrait faire aussi l'objet d'une rénovation, au moins extérieure. Ce projet n'était programmé que pour l'année prochaine. Mais compte tenu du plan de relance de 30 millions d'euros, mis en place par le conseil général, la Municipalité envisage de lancer cette action dès cette année.

Enfin, toujours dans le cadre des travaux; un foyer pour l'union sportive de Lassy va être construit derrière les vestiaires de l'enceinte sportive. La livraison de cet ouvrage devrait être effective vers le mois de mars. Pour ce bâtiment; nous avons la certitude, si nous ne faisons rien, qu'il sera visité, et dégradé. C'est la raison pour laquelle, nous envisageons d'y adjoindre un système de vidéo protection, dont le coût nous reviendra nettement moins cher que les travaux récurrents de réparations suite aux dégradations.

La mise en place du haut débit va être effective cette année. Pour couvrir toute la commune, deux opérations d'infrastructures sont nécessaires. La première, directement négociée avec l'opérateur Orange, concerne les 3/4 de la Commune.

Les grosses armoires blanches que vous voyez en face du préau près de la Mairie en est la matérialisation finale. Une liaison optique relie désormais le central de Goven, et Lassy, rapprochant la puissance et la capacité de communication au plus près de l'utilisateur. Les travaux sont presque terminés. La mise en service pourrait intervenir dans les 2 mois qui viennent.

La seconde opération, financée par la région et l'intercommunalité, concernera la partie de la Commune située au Val, route de Guignen, La Chutalais. Cette fois ci, c'est avec la commune de Guichen qu'une liaison optique va être établie. Les travaux sont programmés pour le 1<sup>er</sup> semestre.

Pour les lotissements, conformément au plan d'aménagement d'ensemble, les 2 premières tranches ont été lancées. La 3<sup>ème</sup> tranche, qui concerne la prolongation jusqu'à la route de Goven, du lotissement en face de l'église, sera initié cette année. Cet effort soutenu de prospérité, va permettre en partie d'amortir le recul des dotations budgétaires en cours et à venir. Néanmoins, et compte tenu des baisses annoncées des dotations, les pertes seront réelles. Monsieur Franck Noël, Maire adjoint en charge des finances, a la difficile mission d'une part de monter un budget en baisse, et d'autre part de projeter les budgets suivants, également en baisse. Pour cela, je pense qu'il faut que tout le monde participe à l'effort demandé.

Ainsi, il ne faut pas chercher à tout prix à neutraliser les impacts, rendant ainsi la chute indolore. Au contraire, il faut que tous, nous nous rendions compte des impacts. Ainsi, je préconise une baisse des subventions aux associations. Le gel ou la baisse de certaines participations. Et dès l'année prochaine, un ralentissement drastique des investissements. Comme un bateau dans la tempête, il faut réduire la voilure, et parfois, savoir se mettre au vent, en attendant la fin de l'orage, en tenant au mieux.

Voilà, alors je sais cette année 2015 semble moins réjouissante que les années précédentes. Pourtant, loin de nous laisser aller au découragement, il faut voir dans toutes ces épreuves comme autant de défis à relever. Et comme je le disais au début de notre intervention, nous avons notre génie et notre enthousiasme, qui, j'en suis certain, nous permettront de passer tous les obstacles. Avec l'ensemble du Conseil municipal, je vous renouvelle les vœux de la Municipalité pour cette année 2015.

Une année 2015 de bonheur pour vous, pour vos proches, un bonheur partagé.

A vous toutes et à vous tous,

Bonne Année 2015

Le Maire, Didier le Chénéchal.



## Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

### Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 22 octobre 2014

#### • MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DES LOTS GROS ŒUVRE ET PLATRERIE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE INTERGENERATIONNEL

La commission d'appel d'offres s'est réunie une seconde fois le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 en mairie pour effectuer l'analyse des offres préparée par le cabinet d'architecte Loyer et arrêter les propositions de choix du titulaire des lots.

Les lots 2 (gros œuvre) et 8 (plâtrerie) ont fait l'objet de négociations avec les entreprises qui ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 16 octobre 2014 en mairie pour effectuer l'analyse des offres Gros œuvre et Plâtrerie préparée par le cabinet d'architecte Loyer et arrêter les propositions de choix du titulaire des lots.

Rappel Règlement de Consultation : Prix : 60% et Valeur Technique : 40%

NUMÉRO DU LOT	NOM DU LOT	ESTIMATION HT	ENTREPRISE PROPOSEE	MONTANT H.T.
2	Gros œuvre	129 289.52 €	VIGNON (Guipry)	105 000.00 €
8	Plâtrerie	57 090.96 €	SIMEBAT (Orgères)	58 000.00 €

Le conseil a suivi les propositions de la commission d'appel d'offres.

### Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 28 novembre 2014

#### • SUBVENTIONS- FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA LECTURE PUBLIQUE

Dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire, la Commune de Lassy peut bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de livres, de périodiques, de documents audiovisuels et animations.

L'enveloppe communautaire s'élève à 12 000,00 €, subventionnée à hauteur de 50 %. Elle a été répartie pour chaque commune en fonction de leur population. A Lassy, la subvention plafond est de 558.14 € pour un investissement minimum de 1 116,28 €.

Sur l'exercice 2014, les achats réalisés pour la bibliothèque municipale de Lassy s'élèvent à 3 827.29 € au 28 novembre 2014. Le Conseil Municipal décide donc de solliciter une subvention du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre du volet 3 du Contrat de territoire, pour un montant de dépenses minimum de 1 116.28 €, au taux de 50 %, soit une subvention de 558.14 €.

#### • FONDS DE CONCOURS- FINANCES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2014

Par délibération du 8 octobre 2014, le conseil communautaire a validé le pacte financier de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Ce pacte financier prévoit, outre le versement aux communes de la dotation de solidarité communautaire, l'attribution de fonds de concours d'équilibre, d'un montant global de 435 000 €, afin de garantir les ressources des communes de l'ex ACSOR. L'octroi de ces fonds de concours est soumis à la réalisation d'un équipement communal ou son fonctionnement. Ainsi, peuvent être prises en compte au titre des fonds de concours les dépenses d'entretien, de maintenance, de réparation,.... d'équipements municipaux.

Les fonds de concours sont versés à hauteur de 50% des dépenses de chaque équipement et ne peuvent excéder la part restant à la charge des communes, déduction faite des subventions et du FCTVA. Le montant du fond de concours en 2014 pour la commune de LASSY s'élevant à 85 400.05 €, il faut donc justifier de dépenses éligibles aux fonds de concours pour un montant minimal de 170 800.10 €.

La commune pouvant justifier de tels montants de dépenses, le Conseil municipal décide de demander le versement du fond de concours auprès de VHBC pour un montant de 85 400.05 €.

#### • DECISIONS BUDGETAIRES – FINANCES : INDEMNITES D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Lors de chaque renouvellement de conseil municipal, il convient de prendre une délibération fixant le taux de l'indemnité versée au percepteur par la commune au titre du conseil à la collectivité.

Le taux de l'indemnité est compris entre 0 et 100 % et se base, pour le calcul, sur le montant des dépenses des 3 derniers exercices budgétaires.

Le bureau municipal réuni le 8 novembre 2014 propose de fixer le taux de l'indemnité à 70 %, considérant que les communes n'ont plus les moyens de rétribuer les trésoriers à 100 % au vu de la baisse progressive des dotations de l'Etat.

La commission Finances réunie le 24 novembre 2014 propose de fixer l'indemnité à 60 %. Pour information, le montant de

# LA VIE MUNICIPALE

l'indemnité versée au trésorier en 2013 s'élevait à 425 € brut, pour un taux d'indemnité fixé à 100 %. Le Conseil Municipal décide donc de fixer le taux de l'indemnité d'assistance et de conseil du trésorier de Guichen à 60 %.

## • DECISIONS BUDGETAIRES– FINANCES : VENTE DE BOIS COMMUNAL

Au cours de l'année 2014, la commune a procédé à l'élagage et des abattages d'arbres, principalement des chênes. Suite à ces travaux, du bois de chauffage est disponible à la vente. La municipalité n'ayant pas besoin de ce bois, le conseil a décidé :

- 1- de le vendre aux particuliers lasséens uniquement, hormis les élus municipaux ;
- 2- de ne vendre qu'un stère (coupé en 50 cm de longueur) par foyer ;
- 3- de donner priorité à ceux qui n'ont pas bénéficié de ces ventes les années précédentes ;
- 4- de retirer le bois fendu directement au Centre Technique Municipal sur inscription.

Ce bois sera vendu comme bois de chauffage issu principalement de chênes au prix de 50.00 € le m<sup>3</sup>.

## • ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS – URBANISME : TAXE D'AMENAGEMENT

Les communes peuvent bénéficier d'une part communale de taxe d'aménagement pour financer leurs actions et opérations (article L 331-1 du code de l'urbanisme). Les conseils municipaux doivent délibérer avant le 30 novembre 2014 pour assurer l'application de la part communale de la taxe d'aménagement 2015.

Le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal est actuellement de 5%. Par ailleurs, la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012 permet aux communes de mettre en place des exonérations facultatives, sur délibération du Conseil Municipal. Le bureau municipal réuni le 8 novembre 2014 et la commission Finances réunie le 24 novembre 2014 proposent de maintenir le taux de taxe d'aménagement à 5% et d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable pour 100 % de leur surface. Le Conseil municipal a décidé de suivre les avis du bureau municipal et de la commission finances.

## • POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT– ENFANCE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MULTI ACCUEIL AVEC GOVEN ET BAULON

Par délibération du 9 avril 2010, le Conseil Municipal de Lassy validait la convention de partenariat pour l'espace intercommunal de la petite enfance sur la commune de Goven (l'Arbre en Couleur).

Cette convention, d'une durée de 4 ans, couvrait la période 1<sup>er</sup> avril 2010 - 31 mars 2014 et définissait les modalités de fonctionnement entre les communes de Goven – Baulon – Lassy ainsi que les modalités financières.

Les 20 places dont dispose la structure sont ainsi réparties (ouverte aux enfants de 2 mois ½ à 4 ans non scolarisés) :

- GOVEN : 15 places
- BAULON : 3 places
- LASSY : 2 places

Une nouvelle convention de partenariat proposée par la commune de Goven pour la période 1<sup>er</sup> avril 2014 – 31 mars 2018. La commune de Lassy participe aux frais de fonctionnement et d'investissement (uniquement les dépenses de matériels liées à l'activité de l'espace) du multi accueil au prorata du nombre de places qui lui a été prioritairement réservées, soit 10 %.

La participation de la commune de Lassy s'est élevée à 10 565.64 € pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal décide de valider la convention tripartite de partenariat concernant l'arbre en couleur pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2018.

## Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 18 décembre 2014

### • FINANCES : ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE INTERGENERATIONNEL

3 entreprises ont fait des propositions d'assurances dommages ouvrages pour la construction du pôle intergénérationnel. Ces propositions sont provisoires en attendant le coût définitif réel des travaux. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de SMABTP pour un montant provisoire de 5 493.60 € en attendant le coût définitif réel des travaux.

### • MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DU MARCHE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN FOYER AU TERRAIN DES SPORTS

La consultation des entreprises a été effectuée du 31 octobre au 28 novembre 2014. Celle-ci a été faite par voie de presse, Ouest-France, et diffusion sur le site internet E Megalis.

Un groupe de travail s'est réuni le vendredi 5 décembre 2014 en mairie pour étudier les 7 offres remises en mairie.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 16 décembre 2014 en mairie pour effectuer l'analyse des offres et arrêter la proposition de choix du titulaire.

Rappel Règlement de Consultation : Prix : 80% et Valeur Technique : 20%

Après analyse des dossiers, la CAO a proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise SOLFAB, ayant obtenue les meilleurs classements, comme titulaire du marché.

Le montant du marché est de 16 524.00 € HT, option incluse.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Solfab pour un montant de 16 524.00 € HT, option incluse

# LA VIE MUNICIPALE

## • ENFANCE - JEUNESSE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2014-2017 AVEC LA CAF

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) entre la C.A.F., les communes de Baulon, Goven, Guignen et Lassy, et la communauté de communes « Vallons de Haute Bretagne Communauté », concernant la politique Enfance et Jeunesse, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Un précédent contrat avait été signé pour la période 2010-2013.

### Finalité du contrat :

Le contrat enfance et jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et une collectivité territoriale, ou un regroupement de communes, qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

### Objectifs du contrat :

Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;

La définition d'une réponse adaptée aux besoins des enfants et des familles ;

La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;

Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation pour les plus grands

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse (Psej).

Les actions inscrites dans le présent contrat et financées en partie par la CAF sont les suivantes, pour la commune de Lassy :

- ALSH mercredi après midi :
- Multi accueil de Goven
- Espace jeunes
- Poste de coordinateur des temps d'activités périscolaires
- Diagnostic / Elaboration du PEDT

D'après un estimatif de la CAF, la commune recevrait un financement annuel d'environ 20 400 €.

Il est également précisé que les nouvelles futures actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, pourront faire l'objet d'un avenant au CEJ, et obtenir ainsi une aide financière de la CAF.

Le Conseil Municipal a décidé de valider la convention d'objectifs et de financement entre Baulon, Goven, Guignen, Lassy, Vallons de Haute Bretagne Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales.

## Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 23 janvier 2015

### • FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE 2015 DU CONSEIL GÉNÉRAL

Par courrier reçu le 5 janvier 2015, le Conseil Général informait la commune de Lassy de l'adoption d'un plan de relance exceptionnel de l'activité économique de 30 millions d'euros.

Ce plan a pour objectif de participer au soutien du tissu local ds PME du secteur du bâtiment et de la construction.

L'aide apportée aux communes pourrait être de l'ordre de 20% minimum modulé (soit 25% pour la commune de Lassy) avec une subvention maximale de 150 000 €.

Afin de profiter de cette opportunité offerte par le Conseil Général, le Conseil municipal décide d'inscrire la rénovation de la salle des fêtes au titre du plan de relance 2015.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 150 000 €.

### • TRAVAUX : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION AU COMPLEXE SPORTIF

Par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil municipal validait l'offre de l'entreprise SOLFAB pour la construction d'un foyer au complexe sportif de Lassy.

Au regard des actes de malveillance commis sur les vestiaires du complexe sportif, le Conseil municipal a décidé d'installer un système de vidéo protection dans l'enceinte sportive.

Le montant du devis présenté s'élève à 1440 € HT, soit 1680 € TTC.

### • DÉSIGNATION D'UN AVOCAT POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS D'UNE ÉLUE

Par un courrier largement diffusé, une maire adjointe de la commune de Lassy a été gravement mise en cause par un habitant.

Le caractère injurieux de certains propos tenus fera l'objet d'un dépôt de plainte de la part de l'élue.

Le Conseil municipal décide d'engager une action auprès de l'avocat de la commune afin d'assister et de conseiller l'élue dans les démarches juridiques.

Le Conseil municipal dans son ensemble apporte son soutien total à la maire adjointe incriminée.

# LA VIE MUNICIPALE

## TRAVAUX

Un Foyer au terrain des sports.

Les travaux d'aménagement pour l'implantation du foyer ont commencé au terrain des sports. Cette construction modulaire sera installée derrière l'actuel bâtiment abritant les vestiaires.

Afin de protéger l'ensemble du site et ainsi décourager les actes de malveillance, un système de vidéo protection sera mis en place.



## ANIMAUX sur la VOIE PUBLIQUE

Nous vous rappelons l'arrêté municipal n°02-2010 du 9 janvier 2010, interdisant à la divagation des chiens. Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics à l'intérieur de l'agglomération. Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Si des animaux divaguent sur la voie publique (chats/chatons, chiens/chiots...), **merci de contacter les services de la Mairie au 02.99.42.03.33.**

La collectivité travaille en partenariat avec la société « **Chenil Service** », société de fourrière animale.

### Les tarifs de ce service sont les suivants :

Conformément à la législation ( Art. L211-24 du Code Rural), la SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

### Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Forfait fourrière	<b>87,50 € (*)</b>
Identification puce électronique :	<b>67,50 €</b>
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour un animal mordeur ou griffeur :	<b>80,50 €</b>
Vaccin rage + passeport :	<b>42,50 €</b>

(\*) : à partir du 8<sup>ème</sup> jour ouvré et franc, supplément de 14,50 € TTC par jour de présence pour les chiens et 8,50 € TTC par jour de présence pour les chats. (Toute journée commencée est due).

Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.



## ETAT CIVIL

### • Avis de naissances : 3



(Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.)

### • Décès : 1 M. Claude PREL le 14 décembre 2014



DECLARATIONS PREALABLES DEPOSEES EN MAIRIE - 2<sup>ème</sup> semestre 2014

Numéro du DP	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
DP 03514914U0021	M. GUILLARD Gérard	5 rue du Presbytère 35580 LASSY	5 rue du Presbytère 35580 LASSY	Ouvertures
DP 03514914U0022	Mme COURIOLE Nathalie	37 rue des Hauts Thébault 35580 LASSY	37 rue des Hauts Thébault 35580 LASSY	Clôture
DP 03514914U0023	M. PAVOINE Bruno	La Renouardière 35580 LASSY	1 Place St Martin 5580 LASSY	Rénovation
DP 03514914U0024	M. GUILLARD Gérard	5 rue du Presbytère 35580 LASSY	5 rue du Presbytère 35580 LASSY	Ouvertures
DP 03514914U0025	M. LACHUER Yannick	52 La Chutalais 35580 LASSY	52 La Chutalais 35580 LASSY	Couloir de circulation
DP 03514914U0026	M ROGET Christophe et Mme RENIER Aurore	43 rue de la Touchette 35580 LASSY	43 rue de la Touchette 35580 LASSY	Garage
DP 03514914U0027	Mme GUY Pascale	4 allée du Bois de la Cour 35580 LASSY	4 allée du Bois de la Cour 35580 LASSY	Division
DP 03514914U0028	M. LOPPE Sébastien	266 La Pilais 35580 LASSY	266 La Pilais 35580 LASSY	Clôture
DP 03514914U0029	M. QUEDILLAC Tanguy	7 bis rue Dom Morice 35000 RENNES	L'Aulnai 35580 LASSY	Abri
DP 03514914U0030	M. et Mme BOUTE-VILLE	32 Les Landes de Canut 35580 LASSY	32 Les Landes de Canut 35580 LASSY	Division
DP 03514914U0031	M. et Mme HOLTZ Fabrice et Aline	19 rue de l'Engouevent 35580 LASSY	19 rue de l'Engouevent 35580 LASSY	Abri de jardin
DP 03514914U0032	SAS BAOENE	Avenue du Phare de la Balue 35520 LA MEZIERE	7 rue du Pâtis du Bourg 35580 LASSY	Extension
DP 03514914U0033	Mme LEBLOND Océane	23 la Chapinais 35580 LASSY	23 la Chapinais 35580 LASSY	Ouvertures
DP 03514914U0034	M. TOULIS Hervé	42 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	42 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Division
DP 03514914U0035	YSIMMO 35	18 allée du Ménissé 35580 LASSY	10 rue de la Chevardière 35580 LASSY	Division
DP 03514914U0036	M. LEGENDRE Marcel	37 rue de la Touchette 35580 LASSY	rue du Pâtis du Bourg 35580 LASSY	Division
DP 03514914U0037	YSIMMO 35	18 allée du Ménissé 35580 LASSY	Les Chettes 35580 LASSY	Division

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEES EN MAIRIE - 2<sup>ème</sup> semestre 2014

Numéro du PC	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
PC 03514914U0015	M. et Mme DUHAMEL David	1 rue Jean Paul Sartre 35135 CHANTEPIE	24 rue de l'Engouevent 35580 LASSY	Habitation
PC 03514914U0016	M. CHASSE-PAIREL Ludovic	4 allée des Chênes 35580 LASSY	8 ter rue de la Touchette 35580 LASSY	Habitation
PC 03514914U0017	Mme GUILLOU Sonia	4 allée de la Fresnaie 35580 LASSY	1 Chemin des Ecureuils 35580 LASSY	Habitation
PC 03514914U0018	M et Mme FRAGNE Denis et Agatha	1 allée des Mésanges 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	23 rue de l'Engouevent 35580 LASSY	Habitation
PC 03514914U0019	M. et Mme GUERIN Gaylord et Elodie	1 bis impasse des Boutons d'Or 35320 CREVIN	27 rue de l'Engouevent 35580 LASSY	Habitation
PC 03514914U0020	M GRALL Olivier	84 Le Val 35580 LASSY	84 Le Val 35580 LASSY	Garage
PC 03514914U0021	M. PIEL Benjamin et Mme ROHON Laure	6 rue Claude Nougaro 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	23 rue de l'Engouevent 35580 LASSY	Habitation
PC 03514914U0023	M. et Mme BLAIZOT	13 rue des Croix de Roche 35580 GOVEN	12 rue de l'Engouevent 35580 LASSY	Habitation





## LA SEMAINE DU GOÛT A L'ÉCOLE CAMILLE CLAUDEL DE LASSY



### Actualité scolaire

#### L'écocitoyenneté, c'est aussi l'alimentation.



Eco-Ecole est un programme international d'Éducation au Développement Durable (EDD) développé en France par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-FEEE).

Pour la première fois, l'école de Lassy a choisi de s'y associer.

Le thème retenu par les classes de CM1, de petites et moyennes sections est celui de l'alimentation. Différentes actions ont été ciblées par un comité de suivi constitué de M. Guenharo, directeur de l'école, de M. Rabin, chef cuisinier du restaurant scolaire, d'enseignants et de parents.

Accompagnés de leur maître et maîtresses, les élèves découvrent les circuits alimentaires de la production au mode de consommation. C'est au travers d'ateliers culinaires, avec l'aide de Mmes Gaudiche et Guyot, ainsi que de quelques parents, que

les petits découvrent des produits ayant subi peu de transformation (soupe, jus de fruits, compote, yaourt, purée, pâtes, pain...).

Pendant ce temps, les élèves de CM1 mènent une réflexion sur le gaspillage alimentaire; ils s'interrogent concrètement sur leurs habitudes quotidiennes. Le comité de suivi vient de leur lancer un défi à relever : baisser le gaspillage alimentaire à la cantine. Tandis que, depuis quelques semaines, M. Rabin pèse les déchets alimentaires de la cantine, les élèves recherchent des solutions et deviennent acteurs de leurs propositions.

Rendez-vous à la fin de l'année scolaire pour estimer les résultats de ce projet fédérateur.



M. Rabin accueille les élèves de moyenne section pour visiter la cantine et confectionner des frites.



Les élèves de CM1 rencontrent les petits et les moyens lors d'ateliers gustatifs, dans le cadre de la semaine du goût.



Le «**TOTEM tout couleur**» qui trône devant le restaurant municipal, a été réalisé par les enfants de la classe de CM2 de l'année scolaire 2011/2012 et Mr Michaux l'artiste sculpteur de cet ouvrage. En leur présence, il sera **inauguré le samedi 21 Mars 2015 à 11h à l'école Camille Claudel**. Les enfants participant cette année à «Orchestre à l'école» joueront à cette occasion, accompagnés de leurs professeurs de musique de Musicole. La municipalité, l'équipe pédagogique et les enfants «artistes» peintres et musiciens seront heureux de partager ce moment convivial avec tous les habitants de LASSY.



# UN PÔLE INTERGÉNÉRATIONNEL BIEN UN LIEU POUR UN

## POURQUOI UN PÔLE INTERGÉNÉRATIONNEL ?

Vivre ensemble,  
c'est encore  
possible.

N'oublions pas : « la jeunesse n'est pas le problème, c'est la solution », « respectons, écoutons nos aînés », « partageons, échangeons, restaurons le lien social »

A nous de permettre que des ponts entre les générations existent, et donc que chaque génération reconnaisse l'autre comme faisant partie à part entière de notre collectivité et de son histoire.

« **Vivre ensemble, c'est encore possible.** » comme le dit Dominique Coulon, architecte du 3<sup>e</sup> Lieu à Thionville. Par ce bâtiment nous ferons vivre l'intergénérationnalité !

Au cœur de la zone dynamique de la Commune  
Une synergie avec les espaces environnants



Un lieu où il fera  
bon vivre

## UN 3<sup>ÈME</sup> LIEU À NOTRE SERVICE

Lieu de mixité sociale et des opportunités de rencontre, il aura pour vocation d'être :

- un « facilitateur social » : En son sein il s'opérera une régénération du lien social, Terrain fécond de sociabilités diverses.
- un lieu de « forums » en offrant un cadre propice à l'échange, aux débats publics, aux rencontres informelles.
- Avec des formes multiples de « vivre ensemble », il permettra un cadre convivial propice au bien-être, avec un coin café et de détente...
- un lieu possible de restauration de l'identité communautaire, et retrouver ainsi une mission citoyenne.

Il pourra ainsi procurer aux Lasséens un ancrage physique autour duquel s'articulera leur existence quotidienne, ce qui leur permettra de s'enraciner dans la communauté et éveiller en eux un sentiment d'appartenance. **Ce sera un endroit qui appartiendra à tous, conçu pour tous. Un lieu où il fera bon vivre, étudier, rencontrer, échanger, rêver.**

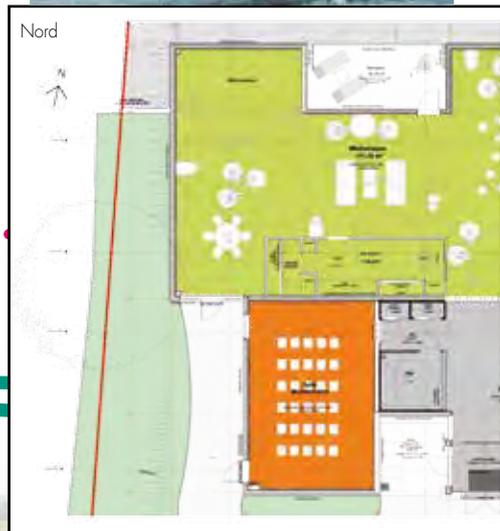
Les façades



## UNE STRUCTURE POLYVALENTE, AÉRÉE ET FLUIDE : DES ESPACES PARTAGÉS POUR UN ESPACE DE VIE COMMUN

A vocation polyvalente, le bâtiment représente 437 m<sup>2</sup> répartis entre différents espaces distincts par leur fonction. Vous pouvez les découvrir au travers des différentes images projetées sur ce dossier. Le bâtiment est un projet qui aujourd'hui représente un coût total de 754 507 euros. Des subventions vont venir aider notre commune à le financer : 196 000 euros versés par la DRAC, 90 000 euros versés par le Conseil Général au titre de Fond de solidarité territoriale, 33 000 euros au titre du contrat de territoire, et 52 000 euros attribués par la CAF. Il restera un auto financement de la commune à hauteur de 383 507 euros. Cet ouvrage est un beau projet au service de chacun et qui permettra de développer un lieu de vie et de citoyenneté. Les travaux de terrassement ont débuté 2<sup>ème</sup> semaine de Janvier et, si le calendrier projeté est respecté, le pôle sera opérationnel fin d'année 2015.

Le pôle sera  
opérationnel  
fin du trimestre  
2015.



# ATÔT À LASSY, LIEN ENTRE LES GÉNÉRATIONS



UN ESPACE CULTUREL AVEC  
UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE,  
NOTRE 3<sup>ÈME</sup> LIEU

Le hall :  
recherche d'une  
convivialité,  
l'instant café, et,  
un regard sur la  
médiathèque et  
l'espace jeune



Un lieu de débat, de construction de projet, de travail, de recherche, de lecture... Un lieu de découverte et d'apprentissage. Un lieu d'accès aux multimédias. Mais aussi un lieu de détente. Lieu défini dans sa conception et son fonctionnement en concertation avec Anne notre bibliothécaire.

UN ESPACE JEUNE OUVERT DE L'INTÉRIEUR  
ET TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR



On s'y sent bien  
et on y reste !

L'espace jeunesse accueillera les jeunes de 11 à 17 ans du territoire. Encadré par un animateur professionnel, ce sera un lieu de vie, d'échanges, de rencontres, de loisirs, d'ateliers, un espace d'information et de documentation, de lecture, et aussi d'accompagnement de leur projet.

Ce lieu d'accueil sera composé de 4 espaces dédiés aux jeunes Lassésiens :

**Espace de jeux** : équipé d'une télévision avec console de jeux, d'un baby-foot et de jeux de société.

**Espace détente** : lieu calme aménagé pour la lecture, le dialogue et la musique. Salle équipée de chauffeuses, un espace kitchenette sera dédié à la confection de boisson et plats chauds.

*Favoriser l'accès à la lecture des jeunes, et, l'échanges entre toutes les générations*

**Espace activités** : consacré à la réalisation d'activités diverses, accès multimédia, information jeunesse. Il offrira la possibilité de faire les devoirs en commun. Ce sera un lieu où l'entraide et la solidarité seront disponibles.

**Espace extérieur** : une terrasse, des gradins donnant accès au terrain de sport destiné à réaliser des activités sportives et de loisirs, un espace de bricolage en plein air.

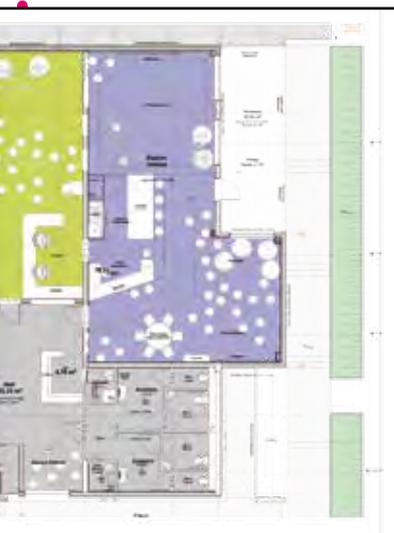
Ce lieu sera partagé avec la médiathèque pour certains projets communs. L'espace jeune sera communicant avec la médiathèque afin de favoriser l'accès à la lecture des jeunes, et, l'échanges entre toutes les générations. Un travail de réflexion est mené avec Camille l'animateur et un groupe de jeunes.

ET ENFIN, LE 3<sup>ÈME</sup> LIEU,  
UN LIEU DE VERDURE  
PROPICE À LA DÉTENTE  
À L'EXTÉRIEUR EN  
PLEINE NATURE



UNE SALLE MULTIFONCTION AU SERVICE DE TOUS :

Associations, intervenants, etc...pour des ateliers créatifs, ludiques, artistiques, salle de réunion, formation, information, etc ... Sa définition de fonctionnement sera à réaliser avec tous les acteurs.



©Atelier Loyer Architectes



# LA VIE ENFANCE-JEUNESSE

L'Espace jeunes de LASSY vous dit :  
**Bonne année 2015**  
**à vous toutes et tous !**



## Des vacances de Noël animées !

L'espace Jeunes de Lassy était ouvert pendant les vacances de Noël, du 22 au 24 et du 29 au 31 décembre. Réalisée en concertation avec les jeunes fréquentant le local le mercredi et le samedi, la programmation a permis à une quinzaine d'entre eux de profiter pleinement des vacances en participant à un atelier "Carte de vœux" ou un encore une balle au prisonnier géante. Une sortie au Blizz, la patinoire de Rennes, fut l'événement de ces six journées, où les jeunes ont pu profiter des joies de la glisse ! Pour clôturer les vacances autour d'un goûter de Noël, les jeunes avaient chacun concocté une spécialité culinaire qu'ils ont pu faire découvrir et partager. Mais les activités sportives ont permis d'éliminer tous les kilos superflus. Durant les périodes de vacances, la fréquentation est constante, avec chaque jour la présence de dix à douze jeunes, même pendant les fêtes de fin d'année !

## L'espace Jeunes

Camille Pascal-Zraggen accueille les jeunes Lasséens chaque mercredi de 14h à 18h et le samedi de 13h30 à 17h30. Ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans, l'espace Jeunes est un lieu d'échanges où les adolescents se rencontrent et partagent des activités. Parallèlement au programme d'activités, l'animateur jeunesse est aussi présent pour accompagner les jeunes vers plus d'autonomie dans le choix des animations, mais aussi en leur donnant la possibilité d'être acteurs de leurs temps de loisirs.

Un programme d'animation à destination des 11-17 ans est mis en place à chaque vacances scolaires, avec diverses activités sportives, culturelles et artistiques ainsi que des sorties en concertation avec les jeunes le samedi ou pendant les vacances.

Suite p.15



**Programme Vacances Février Du 9 au 20**

- Thèque 09/02
- Tournoi de Baby-foot et jeux de société 13/02
- Tournoi de foot/basket 17/02
- Sortie VTT Pont-Réan 11/02
- Jeudi 19 février Sortie sportive Multis ports & Escalade
- Jeudi 12 février 14 ans et + (5€) **AGNE PIZZAS**
- Atelier Expression / Flipbook / Graff 20/02
- Gamelle géante 16/02
- + vos souhaits

Ouverture de 13h30 à 17h30 (sauf sortie) pour les 11-17 ans  
Coût : local jeunes 06.03.08.10.70.

**.../... La fréquentation de l'espace jeune est constante depuis son ouverture début Septembre 2014**, nous bénéficions d'un local temporaire derrière la mairie et d'une salle de travaux manuels sous l'école Camille Claudel. Des sorties sont proposées aux jeunes environ tous les mois et demi, ainsi que pendant les vacances scolaires. Deux sorties ont été réalisées à ce jour « Space Laser » et à la Patinoire « Le Blizz », il faut savoir qu'un supplément est demandé aux familles suivant les activités ou les sorties proposées. Le transport étant, quant à lui, pris en charge par la mairie.

Voilà, maintenant quatre mois que cet espace est ouvert, on peut dire que les jeunes présents s'y retrouvent pour partager des moments entre copains et découvrir de nouvelles activités ou bien pour simplement s'amuser, décompresser de leur quotidien.

L'objectif aujourd'hui est de les rendre acteurs des projets proposés par l'animateur, mais aussi de les informer et de les orienter sur les nombreuses possibilités que le canton offre à eux. Il est important qu'ils comprennent qu'ils ne sont plus en centre de loisirs.

Enfin les travaux du futur « pôle intergénérationnel » ont commencé, et donc le prochain Espace jeune aussi, il va être question maintenant de poursuivre le temps de concertation auprès de jeunes, de se réunir avec des représentants de jeunes Lasséens pour travailler sur l'aménagement et la réflexion de ce lieu. Que veulent-ils dans cet espace.....

## HO ! HO ! HO ! MAIS QUI EST DONC PASSÉ AU PÔLE ENFANCE ?

**Vendredi 12 Décembre 2014**, c'est avec un peu d'avance que le Père Noël est passé rendre visite aux tout-petits du Pôle Enfance !

Depuis plusieurs jours les enfants préparaient la fête : décoration du sapin, fabrication de suspensions de Noël à base de collages, peintures et paillettes, chants et livres de Noël ... au fil des jours l'impatience grandissait : « on va faire la fête à la crèche avec tous les papas et les mamans, et peut-être que le Père Noël passera ! » ... Ho ! Ho ! Ho !

Tout le monde s'est installé, a chanté ou écouté l'équipe de professionnelles fredonner des chansons de Noël rythmées, et parfois rigolotes.

Puis le Père Noël est arrivé, et les enfants lui ont donné leur lettre pour qu'il apporte des cadeaux à la crèche lors de sa grande tournée du 24 décembre. En attendant cela, il a donné une petite surprise à chacun des enfants.

Après un diaporama et une séance photo auprès du Père Noël, les enfants ont été invités à un goûter, où tous se sont régalés !

Et les parents ? Il nous semble bien avoir vu certains d'entre eux glisser une petite lettre dans la poche du Père Noël ... mais chut ! Ça, il ne faut pas le répéter !

Toute l'équipe de L'Arbre en Couleurs vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015 !

Nous remercions très chaleureusement Marie-Françoise Felder pour sa participation au goûter de Noël ainsi que pour ses interventions de lecture régulières auprès des enfants.

Nous rappelons que la prochaine commission d'admission pour les demandes d'accueil régulier, aura lieu fin mars 2015 pour des places en septembre 2015

**Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à cette commission.  
Contacter le Pôle Enfance au 02 23 61 13 30**



# LA VIE ECONOMIQUE

## VOS COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE DANS LE BOURG



### Crêpes et galettes avec « La galette d'Elodie »

Chaque mercredi soir place St Martin.



### Pizzas et fish and chips avec « CrocOpizz »

Chaque mardi soir sur le parking de la mairie.



### Boulangerie : le fournil du Canut

Du mardi au samedi de 7h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h30, le dimanche de 7h00 à 12h30.

Deuxième fournée de pains chauds à 17h00 avec la possibilité de commander votre pain pour le soir au 02.99.42.08.76



### Bar tabac épicerie : le Sympatic Bar

Du lundi au samedi de 7h00 à 19h45 (fermeture le mercredi), le dimanche de 9h00 à 13h30 et de 17h30 à 19h45.



### Salon de coiffure : « Sylvie coiff » au masculin

Du mardi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 16h00.

### Infirmières

09.60.51.89.53, et, 06.73.40.86.50 : Cabinet sur RDV ou à domicile.



### Marché de producteurs locaux : l'échoppe du Canut

Chaque vendredi soir, de 16h30 à 19h30



### Taxi : Taxi Mike

Tous parcours, toutes distances et à toutes heures 06 74 65 02 79

# LA VIE ASSOCIATIVE

## ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE

19 rue de la Touchette – 35580 LASSY  
Tél : 02 99 42 06 74  
souriremalgache@free.fr - www.souiremalgache.org



Pour la première fois, l'association Sourire Malgache prévoit d'organiser UNE GRANDE SOIREE MALGACHE qui aura lieu le Samedi 28 février 2015 à la salle des fêtes de GUIGNEN. Il s'agira d'un repas malgache animé par des groupes de danses et de chants malgaches. Et nous envisageons de poursuivre par une soirée dansante où chacun pourra s'initier à la danse malgache. Nous vous en dirons davantage dans les prochains mois car aujourd'hui, tout n'est pas encore calé. Mais nous vous invitons d'ores et déjà à noter cette date dans vos agendas pour ne pas l'oublier car c'est une occasion unique dans la région de découvrir la culture malgache.

Mais en attendant, comme chaque année, nous participerons au mois de décembre à divers marchés de Noël et à l'opération « paquets cadeaux » qui nécessite de nombreux bénévoles. Toute personne disponible pour nous donner un coup de main sera la bienvenue.

Le bénéfice de toutes ces actions a toujours pour but d'aider l'école du petit village d'Ambohitsobe.

Et l'objectif aujourd'hui est de créer un lycée. Celui-ci est très attendu car il permettra à de nombreux collégiens de pouvoir poursuivre leurs études. Il y a quelques mois, nous avons pu leur fournir les fonds nécessaires à l'achat du terrain. Reste maintenant à récolter les fonds suffisants pour construire le bâtiment.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS VOIR NOTRE AFFICHE EN COUVERTURE DU BULLETIN

### LE CLUB DES AJONCS

#### Manifestations de janvier à avril 2015 :

- 1 – Club tous les 2, 4 et 5 jeudi du mois (belote, palets, marche suivi du goûter)
- 2 – Anniversaires le dernier jeudi du mois
- 3 – Concours cantonal de belote le vendredi 13 février 2015

Club des Ajoncs  
de Lassy



Toutes personnes qui souhaitent  
adhérer à notre Club seront les  
bienvenues

### FOOTBALL USL



La soirée Football USL se tenait **ce samedi 24 janvier 2015**, salle des fêtes de Lassy.

Une soirée aux couleurs du Football.

Cette année encore, une grande participation de tous (Joueurs, encadrants, familles) avec 180 personnes, l'occasion d'échanger ensemble et faire un bilan de mi-saison.

A noter le bon comportement de nos équipes jeunes et le titre de champions d'automne pour nos valeureux vétérans.

Avec un nombre de licenciés toujours croissant, Le rôle des bénévoles est primordial.

Par une remise de trophée, Le club a voulu souligner l'engagement sans faille de deux jeunes lasséens, Adrien Porcher et Clément Bourdeverre.

Les personnes présentes ont visionné le diaporama « Un an de Foot à Lassy », moment toujours attendu par nos jeunes...et nos moins jeunes

#### • Prochaines dates importantes :

L'inauguration prochaine du foyer sportif USL

Le tournoi de football jeunes/seniors, 20 et 21 juin.

**Bonne Année sportive.**

Olivier Soutif  
US LASSY



## LA BARONNE ANGLAISE DU ROMAN POLICIER TIRE SA RÉVÉRENCE

La romancière britannique, Phyllis Dorothy James, dite P.D. James, s'est éteinte le 27 novembre 2014 à son domicile londonien, à l'âge de 94 ans.

Elle était reconnue depuis 1962, date de parution de son premier roman *A visage couvert*, comme la digne héritière d'Agatha Christie. Elle a publié plus d'une vingtaine de polars, tous best-sellers aussi bien en Europe qu'outre-Atlantique où elle était considérée comme une reine du crime. Un parcours littéraire couronné de succès. La Reine Elizabeth II l'a même anobliée en lui décernant le titre de baronne de Holland Park, en 1990.

Adam Dalgliesh, inspecteur de Scotland Yard est désormais orphelin.

Ce personnage de fiction est emblématique des romans policiers écrits par P.D. James. Il commence ses enquêtes par observer intensément le visage de la victime comme s'il voulait lui promettre de mettre tout en œuvre pour lui rendre justice et démasquer son assassin.

De nombreux lecteurs de la Bibliothèque de Lassy sont amateurs de littérature policière. Ce rayonnement est bien garni et propose des romans d'auteurs de différentes nationalités tels Jean-Christophe Granger (français), Patricia Cornwell (américaine) ou encore Arnaldur Indridasson (islandais) et bien d'autres encore.

N'hésitez pas à vous familiariser avec ce type d'écrits. Longtemps considérés comme appartenant à un genre mineur de littérature, les polars ont aujourd'hui, à l'instar de P.D. James, gagné leur titre de noblesse et trônent fièrement à côté des grands noms de la fiction. Ils sont reconnaissables, dans notre bibliothèque, à la petite icône que l'on peut voir sur la tranche des livres : un pistolet noir sur fond bleu.



## PRIX RENAUDOT 2014 ET PRIX GONCOURT DES LYCÉENS 2014



Des récompenses méritées pour un roman qui nous plonge dans les horreurs de la seconde guerre mondiale mais aussi et surtout dans l'univers artistique inspiré de Charlotte Salomon.

Les destins de Charlotte SALOMON et d'Anne FRANCK sont tragiquement parallèles. Pourtant, David Foenkinos n'a pas voulu écrire un roman sur la Shoah. C'est un ouvrage à part, une biographie qui contient des faits réels et des anecdotes inventées se voulant toucher au plus près la vérité historique.

Ce livre raconte la courte vie de Charlotte, jeune peintre juive allemande de 26 ans, gazée à son arrivée à Auschwitz en

1943. Elle était enceinte... Mais le drame de cette artiste a commencé bien avant son arrivée dans les camps de concentration. Une malédiction pesait sur sa famille, marquée par les suicides. Dès les premières pages du roman, l'auteur nous fait réfléchir sur la notion de destin.

David Foenkinos se dit « envoûté » par son personnage. Il lui a d'ailleurs fallu plusieurs années pour mettre la main finale à l'écriture de cet ouvrage. Pour s'imprégner de la vie de la jeune femme, il a sillonné le quartier de Berlin où elle vivait puis est aussi allé dans le sud de la France où elle s'était réfugiée avant qu'un dénonciateur ne contribue à l'envoyer dans les camps de la mort.

Cet ouvrage est à votre disposition dans votre bibliothèque municipale sur le rayonnement « Nouveautés ».

## CELA S'EST PASSÉ LE DIMANCHE 7 DÉCEMBRE À LASSY : « LE CHERCHEUR D'AIR »

### Spectacle de la compagnie Des rOnds dans l'eAu Un moment de poésie pour les plus petits mais aussi pour ceux qui ne le sont plus...

Comme chaque année et afin d'entrer doucement dans l'esprit de Noël, la municipalité et la bibliothèque organisent, pour les plus petits, un spectacle gratuit suivi d'un goûter convivial servi avec bonne humeur par l'équipe de la bibliothèque.

Le dimanche 7 décembre, à la salle Joseph Legendre de Lassy, les jeunes spectateurs ont eu la chance d'assister à l'une des dernières créations de la comédienne Anne Pia : « Le chercheur d'air ». Qui dit air, dit ballons (qui se gonflent et se dégonflent !), qui dit air dit aussi mélodies (avec ou sans paroles), qui dit air dit aussi bruitages et sons. Ce petit spectacle de 20 minutes propose, tout en douceur, un véritable univers sonore et visuel. Anne Pia a su, dès les premiers instants, captiver le jeune public en faisant tinter une clochette et en chantonnant les premières

notes, dans son joli décor tout en carton, couleurs et rondeurs. Inutile de demander aux petits si le spectacle leur a plu. Il suffisait, pour s'en convaincre, de les voir se précipiter, à l'issue de la représentation, vers la comédienne pour lui faire des bisous. Existe-t-il de meilleur compliment ?



Au premier plan, des petits spectateurs fascinés par le spectacle. Anne Pia, la comédienne vient de donner la vie à un ballon. Quel va être son destin ?

# LA VIE PRATIQUE

## illenoo

Pour toutes vos envies de déplacements en Ille-et-Vilaine, le réseau illenoo vous propose 29 lignes.

A Lassy, la ligne 6 Mernel ⇌ Rennes vous propose jusqu'à 8 services par jour pour vos trajets domicile-travail, administratifs et de loisirs vers Rennes et 12 dans le sens retour.

Cette ligne vous permet également de profiter des avantages qu'offrent les transports en commun :

- ♦ **+ économique** : le car permet de réduire le budget de vos déplacements et ainsi économiser tout au long de l'année.
- ♦ **+ écologique** : ce mode de transport aide à limiter l'usage individuel de la voiture et contribue ainsi à diminuer les émissions de CO2.
- ♦ **+ reposant** : les transports en commun participent à la réduction du trafic sur les axes routiers fortement sollicités. De plus, vos trajets quotidiens deviennent des moments de détente et de convivialité.

**Pensez-y !** Si vous êtes salarié, la loi sur la prime transport vous permet de vous faire rembourser 50 % de votre abonnement en transport en commun par votre employeur. L'abonnement mensuel Lassy⇌Rennes étant à 49.90 €, après déduction de la prime transport, vos trajets quotidiens sont seulement à 24.95 €/mois !

**Bon plan illenoo** : Une déviation, une modification d'horaires, des intempéries...recevez toute l'actualité de votre ligne par SMS ou mail gratuitement. N'attendez plus, créez votre espace sur [www.illenoo-services.fr](http://www.illenoo-services.fr), rubrique Mon illenoo Services.

### Contacts :

[www.illenoo-services.fr](http://www.illenoo-services.fr)

**N°Azur 0 810 35 10 35**

PRIX APPEL LOCAL

Ouvert tous les jours, de 7h à minuit (sauf le 1<sup>er</sup> mai)

Les horaires de la ligne 6 sont également disponibles dans votre mairie ainsi que dans votre point de vente illenoo le plus proche, le Tabac/Café des Sports, 16 Place de l'Église à Goven.



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

**L'Assurance Maladie  
vous accueille  
à Guichen\*, le mardi**

**EXCLUSIVEMENT  
SUR RENDEZ-VOUS**

-  un accueil personnalisé
-  aucune attente

**Pour prendre rendez-vous,  
contactez le 36 46**

(prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs)

Pour plus de rapidité, faites vos démarches sans vous déplacer :

@ en ligne sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)



\*A la mairie de Guichen

**L'Assurance  
Maladie**  
ILLE-ET-VILAINE

## ELECTIONS LES 22 ET 29 MARS 2015 : DES NOUVEAUX CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

**Les 22 et 29 mars**, les Breilliens voteront pour élire leurs conseillers départementaux (nouvelle dénomination des conseillers généraux) qui siégeront au Département. **De nouveaux cantons, des binômes et un renouvellement complet**

**Première nouveauté :** l'Ille-et-Vilaine compte désormais 27 cantons (et non plus 53), redessinés pour garantir un certain équilibre démographique d'un canton à l'autre à l'échelle du département.

**Deuxième nouveauté :** chaque citoyen votera pour un binôme composé d'un homme et d'une femme afin d'instaurer une parité stricte, et leurs suppléants (un homme et une femme). Les bulletins de vote comporteront donc 4 noms au total. La conseillère et le conseiller du canton seront élus solidairement (on ne pourra pas pancher entre les différents binômes qui se présenteront). Toute modification des noms ou tout nom rayé conduira à la nullité du bulletin.

**Troisième nouveauté :** l'assemblée départementale est entièrement renouvelée (lors des scrutins précédents l'assemblée était renouvelée par moitié tous les trois ans). En Ille-et-Vilaine, il y aura désormais 54 conseillers départementaux (contre 53 aujourd'hui) élus pour un mandat de 6 ans.

L'assemblée qui dirige le département prend officiellement le nom de Conseil départemental (en remplacement de « Conseil général »). Le nom d'usage, « Département », restera couramment utilisé. **Son président sera élu par ses pairs lors de la séance d'installation de l'assemblée, le jeudi 2 avril 2015 à Rennes.**

**A LASSY les élections auront lieu à la salle de motricité de l'école publique de 8 h à 18 h. Pour voter, il vous faudra vous munir de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité** (Carte nationale d'identité, passeport, permis de

conduire (en cours de validité), carte vitale avec photo (en cours de validité), carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité), livret de circulation (en cours de validité), carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité), carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité), carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo (en cours de validité), carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité), récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité).

# DOSSIER

## LES CANTONS D'ILLE-ET-V

### RENNES 1

RENNES NORD-EST  
voir page 20

### RENNES 2

RENNES EST  
voir page 20

### RENNES 3

CHANTEPIE  
RENNES SUD-EST  
voir page 20

### RENNES 4

RENNES CENTRE  
voir page 20

### COMBOURG

LA BAUSSAINE  
BONNEMAIN  
CARDROC  
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS  
COMBOURG  
CUGUEN  
DINGE  
LES IFFS  
LANHELIN  
LANRIGAN  
LONGAULNAY  
LOURMAIS  
MEILLAC  
PLESDER  
PLEUGUENEUC  
QUEBRIC  
SAINT-BRIEUC-DES-IFFS  
SAINT-DOMINEUC  
SAINT-LEGER-DES-PRES  
SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN  
SAINT-THUAL  
TINTENIAC  
TREMEEUC  
TRESSE  
TREVIEREN  
TRIMER

### MELESSE

CLAYES  
GEVEZE  
GUIPEL  
HEDE-BAZOUGES  
LANGOJET  
MELESSE  
LA MEZIERE  
MONTREUIL-LE-GAST  
PARTHENAY-DE-BRETAGNE  
SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE  
SAINT-GILLES  
SAINT-GONDRAN  
SAINT-MEDARD-SUR-ILLE  
SAINT-SYMPHORIEN  
VIGNOC

### SAINT-MALO 2

DINARD  
LE MINIHIC-SUR-RAN  
PLEURTUIT  
LA RICHARDAIS  
SAINT-BRIAC-SUR-M  
SAINT-JOUAN-DES-G  
SAINT-LUNAIRE  
SAINT-MALO 2  
voir page 20

### MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

BECHEREL  
BLERUAIS  
BOISGERVILLY  
LA CHAPELLE-CHAUSSEE  
LA CHAPELLE-DU-LOU  
LE CROUAIS  
GAEL  
IRODOUER  
LANDUJAN  
LANGAN  
LE LOU-DU-LAC  
MEDREAC  
MINIAC-SOUS-BECHEREL  
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE  
MUEL  
QUEDILLAC  
ROMILLE  
SAINT-MALON-SUR-MEL  
SAINT-MAUGAN  
SAINT-MEEN-LE-GRAND  
SAINT-M'HERVON  
SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE  
SAINT-PERN  
SAINT-UNIC

### SAINT-MALO 1

CANCALE  
LA GOUESNIERE  
SAINT-COULOMB  
SAINT-MALO 1  
SAINT-MELOIR-DES-  
voir page 20

### MONTFORT-SUR-MEU

BEDEE  
BRETEIL  
IFFENDIC  
MAXENT  
MONTERFIL  
MONTFORT-SUR-MEU  
LA NOUAYE  
PAIMONT  
PLELAN-LE-GRAND  
PLEUMELEUC  
SAINT-GONLAY  
SAINT-PERAN  
SAINT-THURIAL  
TALENSAC  
TREFFENDEL

### REDON

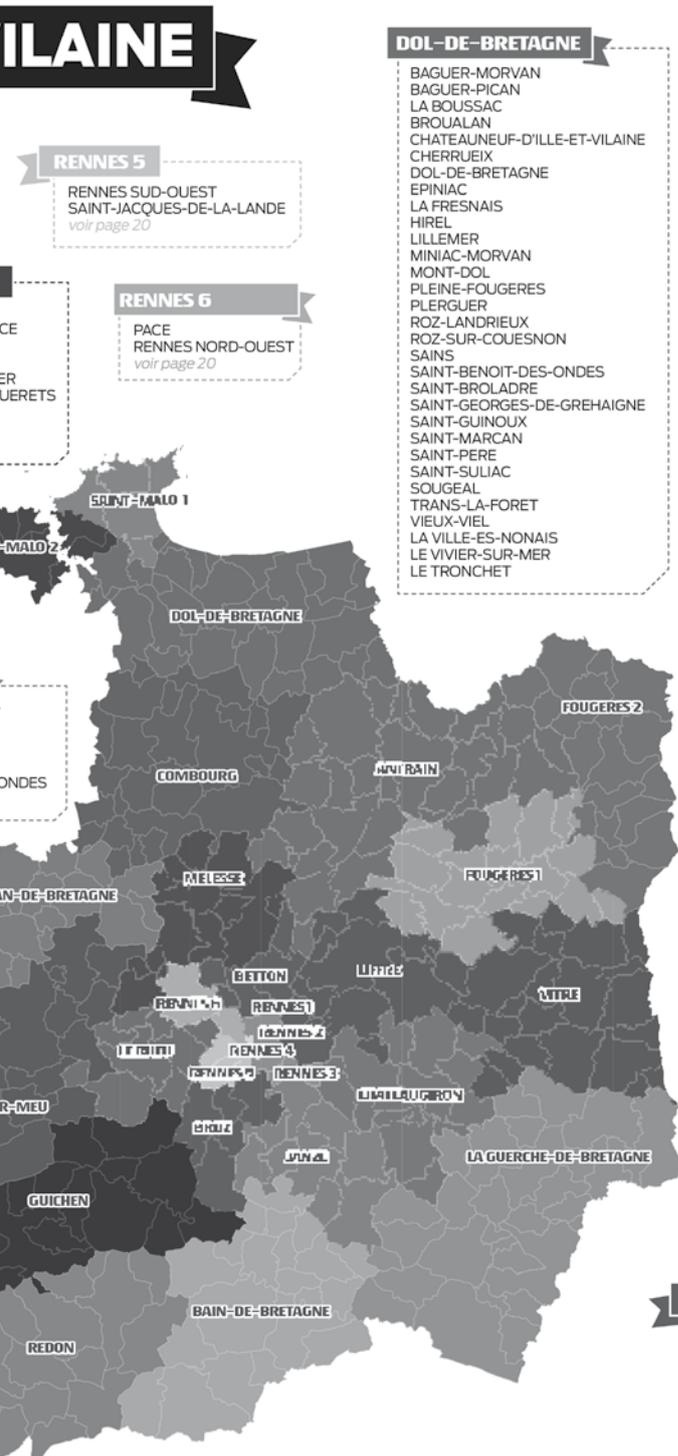
BAINS-SUR-OUST  
BRUC-SUR-AFF  
LA CHAPELLE-DE-BRAIN  
GUIPRY  
LANGON  
LIEURON  
LOHEAC  
MESSAC  
PIPRIAC  
REDON  
RENAC  
SAINT-GANTON  
SAINT-JUST  
SAINT-MALO-DE-PHILY  
SAINTE-MARIE  
SIXT-SUR-AFF

### GUICHEN

BAULON  
BOURG-DES-COMPTES  
BOVEL  
LES BRULAIS  
CAMPEL  
LA CHAPELLE-BOUEXIC  
COMBLESSAC  
GOVEN  
GUICHEN  
GUIGNEN  
LASSY  
LOUTEHEL  
MAURE-DE-BRETAGNE  
MERNEL  
SAINT-SEGLEN  
SAINT-SENOUX

18 NOUS VOUS ILLE JANVIER-FÉVRIER-MARS 2015

### VILAINE



#### DOL-DE-BRETAGNE

BAGUER-MORVAN  
BAGUER-PICAN  
LA BOUSSAC  
BROULAN  
CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE  
CHERRUEIX  
DOL-DE-BRETAGNE  
EPINIAC  
LA FRESNAIS  
HIREL  
LILLEMER  
MINIAC-MORVAN  
MONT-DOL  
PLEINE-FOUGERES  
PLERGUER  
ROZ-LANDRIEUX  
ROZ-SUR-COUESNON  
SAINS  
SAINT-BENOIT-DES-ONDES  
SAINT-BROLADRE  
SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE  
SAINT-GUINOUX  
SAINT-MARCAN  
SAINT-PERE  
SAINT-SULIAC  
SOUGEAL  
TRANS-LA-FORET  
VIEUX-VIEL  
LA VILLE-ES-NOAIS  
LE VIVIER-SUR-MER  
LE TRONCHET

#### ANTRAIN

ANDOUILLE-NEUVILLE  
ANTRAIN  
AUBIGNE  
BAILLE  
BAZOUGES-LA-PEROUSE  
LE CHATELLIER  
CHAUVIGNE  
COGLES  
FEINS  
LA FONTENELLE  
GAHARD  
MARCILLE-RAOUL  
MONTOURS  
MONTREUIL-SUR-ILLE  
MOUJAZE  
NOYAL-SOUS-BAZOUGES  
RIMOU  
ROMAZY  
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE  
SAINT-BRICE-EN-COGLES  
SAINT-ETIENNE-EN-COGLES  
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES  
SAINT-HILAIRE-DES-LANDES  
SAINT-MARC-LE-BLANC  
SAINT-OUEN-LA-ROQUIERIE  
SAINT-REMY-DU-PLAIN  
LA SELLE-EN-COGLES  
SENS-DE-BRETAGNE  
LE TIERCENT  
TREMBLAY  
VIEUX-VY-SUR-COUESNON

#### VITRE

BALAZE  
BREAL-SOUS-VITRE  
CHAMPEAUX  
LA CHAPELLE-ERBREE  
CHATILLON-EN-VENDELAIS  
CORNILLE  
ERBREE  
LANDAVRAN  
MARPIRE  
MECE  
MONDEVERT  
MONTAULTOUR  
MONTREUIL-DES-LANDES  
MONTREUIL-SOUS-PEROUSE  
POCE-LES-BOIS  
PRINCE  
SAINT-AUBIN-DES-LANDES  
SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS  
SAINT-M'HERVE  
TALLIS  
VAL-D'IZE  
VITRE

#### FOUGERES 1

BILLE  
LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT  
COMBOUTILLE  
DOMPIERRE-DU-CHEMIN  
FOUGERES 1  
GOSNE  
JAVENE  
LECOUSSE  
LIVRE-SUR-CHANGEON  
MEZIERES-SUR-COUESNON  
PARCE  
ROMAGNE  
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER  
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS  
SAINT-GEORGES-DE-CHESNE  
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON  
SAINT-MARC-SUR-COUESNON  
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX  
SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES  
VENDEL  
*voir page 20*

#### FOUGERES 2

LA BAZOUGE-DU-DESERT  
BEAUCE  
LA CHAPELLE-JANSON  
LE FERRE  
FLEURIGNE  
FOUGERES 2  
LAIÑELET  
LANDEAN  
LE LOROUX  
LOUVIGNE-DU-DESERT  
LUITRE  
MELLE  
MONTHAULT  
PARIGNE  
POILLEY  
ST-GEORGES-DE-REINTEBAULT  
LA SELLE-EN-LUITRE  
VILLAMEE  
*voir page 20*

#### CHATEAUGIRON

BOISTRUDAN  
CHANCE  
CHATEAUBOURG  
CHATEAUGIRON  
DOMAGNE  
DOMLOUP  
LOUVIGNE-DE-BAIS  
NOYAL-SUR-VILAINE  
OSSE  
PIRE-SUR-SEICHE  
SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL  
SAINT-DIDIER  
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE  
SERVON-SUR-VILAINE

#### JANZE

AMANLIS  
BOURGBARRE  
BRIE  
CORPS-NUDS  
JANZE  
NOUVOITOU  
ORGERES  
SAINT-ARMEL  
SAINT-ERBLON  
VERN-SUR-SEICHE

#### LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

ARBRISSEL  
ARGENTRE-DU-PLESSIS  
AVAILLES-SUR-SEICHE  
BAIS  
BRIELLES  
CHELUN  
COESMES  
DOMALAIN  
DROUGES  
EANCE  
ESSE  
ETRELLES  
FORGES-LA-FORET  
GENNES-SUR-SEICHE  
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE  
MARCILLE-ROBERT  
MARTIGNE-FERCHAUD  
MOULINS  
MOUSSE  
MOUTIERS  
LE PERTRE  
RANNEE  
RETIERS  
SAINTE-COLOMBE  
SAINT-GERMAIN-DU-PINEL  
LA SELLE-GUERCHaise  
LE THEIL-DE-BRETAGNE  
THOURIE  
TORCE  
VERGEAL  
VISSEICHE

#### LIFFRE

ACIGNE  
LA BOUEXIERE  
BRECE  
CHASNE-SUR-ILLET  
DOURDAIN  
ERCE-PRES-LIFFRE  
LIFFRE  
SAINT-SULPICE-LA-FORET  
THORIGNE-FOUILLARD

#### BETTON

BETTON  
CESSON-SEVIGNE  
LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ  
CHEVAIGNE  
MONTGERMONT  
SAINT-GREGOIRE

#### LE RHEU

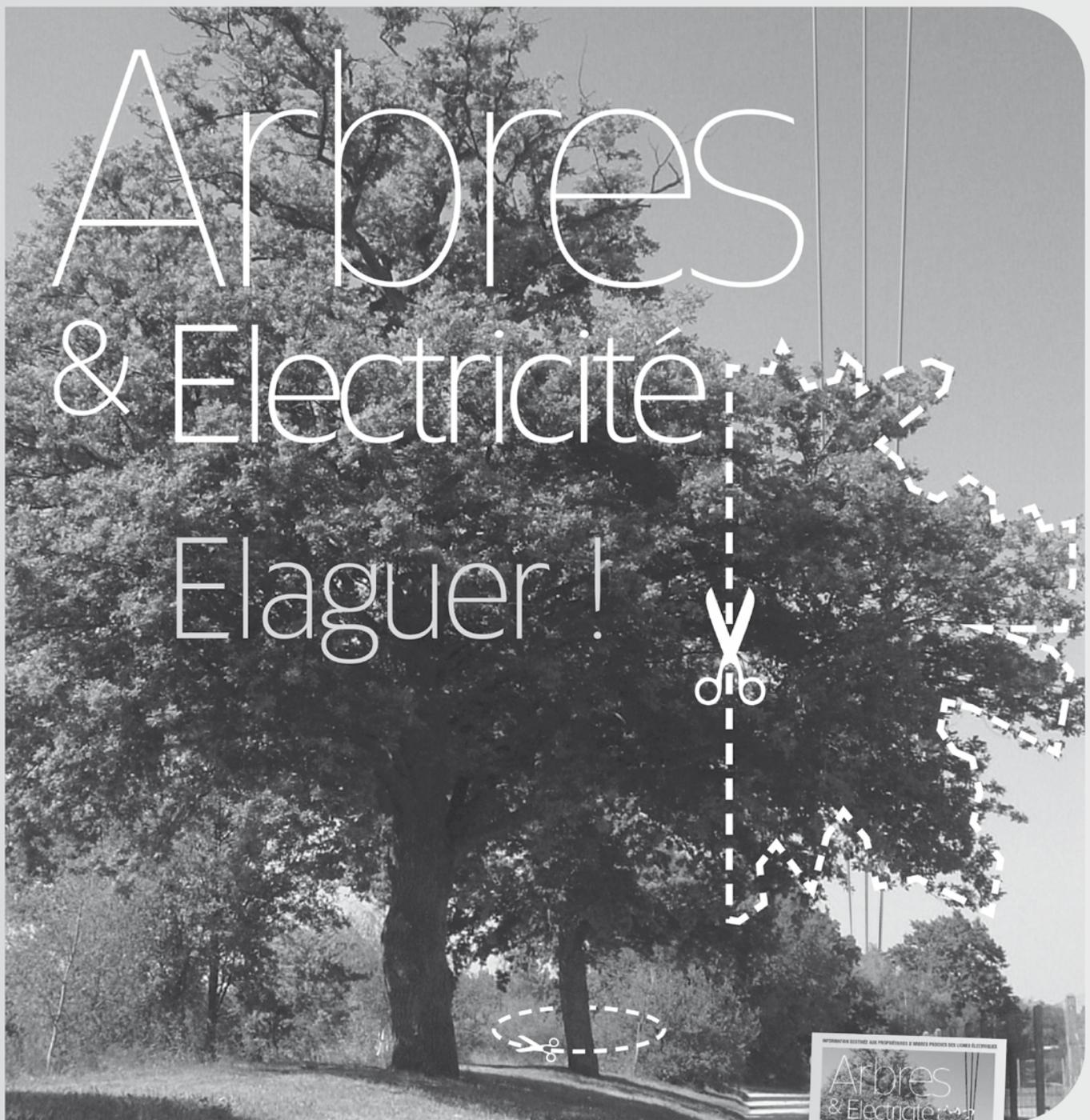
BREAL-SOUS-MONTFORT  
LA CHAPELLE-THOUARAUULT  
CHAVAGNE  
CINTRE  
L'HERMITAGE  
MORDELLES  
LE RHEU  
LE VERGER  
VEZIN-LE-COQUET

#### BRUZ

BRUZ  
CHARTRES-DE-BRETAGNE  
LAILLE  
NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE  
PONT-PEAN

#### BAIN-DE-BRETAGNE

BAIN-DE-BRETAGNE  
LA BOSSE-DE-BRETAGNE  
CHANTELOUP  
LA COUYERE  
CREVIN  
LA DOMINELAIS  
ERCE-EN-LAMEE  
GRAND-FOUGERAY  
LALLEU  
LA NOE-BLANCHE  
PANCE  
LE PETIT-FOUGERAY  
PLECHATEL  
POLIGNE  
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE  
SAINT-SULPICE-DES-LANDES  
SAULNIERES  
LE SEL-DE-BRETAGNE  
TELLAY  
TRESBOEUF

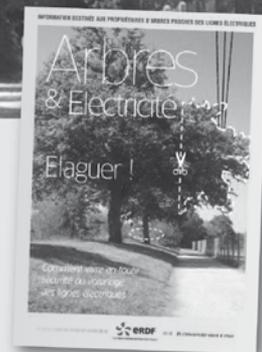


**Vous êtes propriétaire d'arbres proches de lignes électriques ?**

Elaguer aux abords des **lignes électriques**, c'est :

- > **0 accident** corporel
- > **0 coupure d'électricité**
- > **0 dégât** aux lignes électriques
- > **0 € de dommages et intérêts à votre charge\***

\* 6 000 € = coût moyen des dégâts causés par des chutes d'arbres ou de branches sur le réseau électrique.



**Demandez en mairie la brochure sur vos droits et devoirs en matière d'élagage et d'abattage.**

BRETAGNE



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

# Soirée Cochon Grillé

*Envie de rencontrer du monde, de passer  
un bon moment entre amis et avec vos enfants,  
de vous mettre les pieds sous la table,  
de danser sur des rythmes effrénés.  
Alors cette soirée est faite pour vous !*



*Samedi 28 Mars 2015  
salle des fêtes Joseph Legendre*

*Avec au programme :*

*19h00 : Accueil autour du verre de l'amitié*

*19h30 : Les enfants passent à table*

*20h30 : Le cochon grillé est servi ! \**

*les enfants regardent un dessin animé*

*23h00 : Soirée dansante pour petits et grands*

*\* un menu sans porc sera proposé*

Pour toutes informations, contactez le 07 50 48 58 22



## LA BOUM



Comme chaque année,

les enfants du CE1 au CM2 se sont retrouvés pour leur rendez-vous annuel : **LA BOUM!**

Trois heures de folie, réunis dans la salle Joseph Legendre, sur le thème du noir et blanc, à participer à des jeux, des karaoké, des madison. Le tout ponctué par une farandole de desserts et de jus de fruits.



Il paraît que les CP ont hâte d'y être l'année prochaine.

Le soir, quelques familles sont restées partager le repas ensemble dans la bonne humeur.

**GRANDE** Samedi **28** **FEVRIER**  
2015

# SOIREE MALGACHE

19 h  
Salle de la Prairie  
**GUIGNEN**

Adulte : 20€  
Enfant (-12ans) : 10€

**Repas malgache**

apéritif

Entrée

plat

dessert



**Avec animations musicales**

**Suivi d'une  
soirée dansante**

- **Nory** et son groupe malgache  
de chanteurs et de musiciens

- **L'association VALIHA**

- **Amitié France-Madagascar-**  
**et ses danseurs malgaches**

**Réservation avant  
le 14 Février**



Organisée par l'association **SOURIRE MALGACHE**  
19 rue de la Touchette - 35580 LASSY  
Tél. 02 99 42 06 74 - E-mail : [souiremalgache@free.fr](mailto:souiremalgache@free.fr)